



# FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE RUGBY

## PÔLE HAUT NIVEAU & PERFORMANCE

### CONVENTION LËTZEBUERG RUGBY ACADEMIE STATUT « JEUNE JOUEUR ESPOIR » DU SPORTLYCEE

*Entre les soussignés*

**La Direction Technique Nationale (DTN) de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) dont le siège social est situé à la Maison des Sports COSL, 3 Route d'Arlon L 8009 Strassen Luxembourg représenté par Alexandre Benedetti le Directeur Technique National & Jean-François Boulot le Président**

&

**Le joueur / la joueuse Mr ou Mlle ..... né(e) le ..... à .....  
demeurant .....**

**& son représentant légal Mr ou Mme ..... (père, mère)**

*Il a été convenu ce qui suit :*




#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Le joueur / la joueuse ..... (nom et prénom) est un(e) jeune joueur(se) de rugby licencié(e) dans un club de Rugby Luxembourgeois et désirent intégrer le Centre de Formation Fédéral « Lëtzebuerg Rugby Académie » (LRA) de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR).

Il / elle souhaite continuer sa formation au sein de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby **afin de poursuivre le double projet scolaire - pour l'obtention d'un diplôme & sportif - dans la recherche de performance.**

**La présente convention a donc pour but de mettre en place le plan de formation du joueur au sein de la Lëtzebuerg Rugby Académie (LRA) lui garantissant un suivi individualisé** en vue de son intégration au Parcours d'Excellence Sportif et des Equipes Nationales Lëtzebuerg Rugby Jeunes et Séniors (masculine et féminine).

Dans le cadre de la LRA, les objectifs de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby sont de :

-  Offrir au joueur des possibilités d'entraînement complémentaires en vue de lui permettre une progression optimale
-  Placer le joueur au centre du dispositif de formation afin de garantir l'équilibre approprié entre la réussite des études et l'épanouissement sportif
-  Bénéficier d'une qualité de formation reconnue (= Label Lëtzebuerg Rugby)

#### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est signée à partir de ce jour et pour une durée déterminée d'1 saison sportive, à savoir la saison 2021-2022 correspondant à 1 année scolaire soit de mi-septembre 2021 à mi-juillet 2022.

Pour prolonger ce partenariat il conviendra de renouveler la présente convention chaque année, pendant toute la scolarité du joueur(se) dans l'établissement partenaire de la FLR, le Sportlycée Luxembourg.

La reconduction annuelle est néanmoins soumise aux évaluations scolaires et sportives de l'élève qui en cas de résultats insuffisants peuvent provoquer la résiliation et/ou la non-reconduction de la présente convention conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.



### ARTICLE 3 : CONDITION PREALABLE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le / la joueur(se) devra se soumettre à une visite médicale d'aptitude à la pratique du rugby de haut niveau à chaque début de saison.

La déclaration d'aptitude du joueur (se) est une condition suspensive à la conclusion de la présente convention.

De même, la conclusion de la présente convention est soumise à la condition suspensive de la détention par le joueur(se) d'une licence active de joueur au sein d'un club de Rugby affilié auprès de la FLR.

### ARTICLE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION

Chaque semaine, le / la joueur(se) évoluera d'une part au sein du collectif d'entraînement de la LRA, et d'autre part au sein du collectif club de son choix pour la catégorie d'âge dans laquelle il a une licence joueur « active ».

En tant qu'élève du SportLycée, Il / elle suivra le programme d'entraînement de haut niveau réservé aux joueurs(es) de la LRA. **Les entrainements sont placés dans l'emploi du temps scolaire de l'élève et ont une nature obligatoire :**

Elèves de 7 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup>	Elèves de 5 <sup>ème</sup> à 1 <sup>ère</sup>
<p><u>Entrainements Spécifiques Rugby dirigés par la FLR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Mardi de 15h30 à 17h15</li> <li> Mercredi de 8h00 à 9h30</li> <li> Jeudi de 15h30 à 17h15</li> </ul>	<p><u>Entrainements Spécifiques Rugby dirigés par la FLR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Mardi de 15h30 à 17h15</li> <li> Mercredi de 8h00 à 9h30</li> <li> Jeudi de 15h30 à 17h15</li> <li> Vendredi de 8h00 à 9h30</li> </ul>
<p><u>Entrainements Généraux dirigés par le SportLycée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Lundi de 8h00 à 9h40 ou 10h00 à 11h40</li> <li> Vendredi de 10h00 à 11h45 ou 12h20 à 14h00</li> </ul>	<p><u>Entrainements Généraux dirigés par le SportLycée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Mardi de 10h00 à 11h40</li> <li> Jeudi de 8h00 à 9h45</li> </ul>

*Ces horaires peuvent être soumises à des modifications minimales sur le plan horaire pour répondre à la logique d'utilisation des installations sportives et/ou à la logistique transport mais resteront totalement intégrés à l'emploi du temps scolaire de l'élève*

Il / elle s'engage à suivre tout entraînement, collectif ou individuel, tout exercice de nature rugbystique ou non ayant pour objet de perfectionner son niveau de jeu, dès lors qu'il entre dans le cadre de sa formation au sein de la LRA.

Il / elle s'engage à participer aux actions partenaires de la LRA (LASEL, stage de préparation & compétition avec l'équipe nationale, compétition club).

De son côté, la FLR s'engage à mettre à disposition du joueur tous les moyens dont elle dispose, tant humains que matériels, pour permettre au joueur(se) de se former et d'accéder à son plus haut niveau de pratique.




Cependant, cette obligation n'est qu'une obligation de moyens, et il ne pourra en aucun cas être reproché à la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) de ne pas avoir mené le joueur(se) au plus haut niveau.

L'encadrement des entrainements est réalisé par des entraîneurs qualifiés et hautement diplômés dont les compétences ont été reconnues par la FLR et le Ministère des Sports Luxembourgeois dans le cadre des standards de qualification minimum.

### ARTICLE 5 : LIEU DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT

Tout ou partie des séquences d'entraînements hebdomadaires seront organisées sur les installations propres du Sportlycée, de la FLR ou de ses clubs membres.





Ces installations peuvent être (liste non exhaustive) :

-  Institut National des Sports (INS)
-  Centre National Rugby (CNR) de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby
-  Complexe sportif clubs résidents








**Pour la Saison 2021-2022, la totalité des séquences d'entraînement (matinales ou après midi) auront lieu au Stade Boy Konen Cessange, Rue des Sports Luxembourg.**

### ARTICLE 6 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION EXTRA SPORTIVE

La FLR s'engage à offrir la possibilité à tout joueur(se) de la LRA d'acquérir des compétences transversales dans des domaines proches de la pratique du rugby tels que :

-  Des formations « Entraîneur » organisées au Luxembourg
-  Des formations « Arbitrage » organisées au Luxembourg
-  Des formations « Préparation Physique & Mentales » organisées au Luxembourg
-  Des formations « Santé & Sécurité » organisées au Luxembourg

La FLR et son partenaire le SportLycée mettent à la disposition des élèves différents services tels que :

-  Cours d'appui (Allemand, Français, Anglais et Mathématiques)
-  Foyer du jour
-  Un suivi médical de base
-  Un suivi paramédical (prise en charge en cas de blessure, réathlétisation, programme préventif)
-  Un service diététique
-  Un service psycho-social et d'accompagnement scolaire
-  Un accès à la bibliothèque

### ARTICLE 7 : DISPOSITION D'ABSENTEÏSME / BLESSURE

En cas d'absence, en cours ou à l'entraînement inscrits au planning type de la semaine, le / la joueur(se) et son représentant légal s'engagent à fournir un justificatif d'absence au secrétariat du Sportlycée.



Le / la joueur(se) s'engage également **à informer le plus rapidement possible le responsable des entraînements en cas d'absentéisme et/ou blessure.**

Dans le cadre d'une blessure, le / la joueur(se) sera orienté vers les praticiens de la commission médicale de la FLR (médecin, kinésithérapeute, ostéopathe).

Sur avis des praticiens, un aménagement des entraînements sera mis en place pour permettre au joueur(se) la prise en charge des soins, la rééducation, la réintégration progressive aux entraînements et le retour à la compétition sans danger.

### ARTICLE 8 : DISPOSITION DE TRANSPORT

Le Sportlycée organise et prend en charge les transports entre l'établissement scolaire et le lieu d'entraînement, lorsque ces derniers sont intégrés à l'emploi du temps scolaire de l'élève :

-  En matinée à la fin de la séquence d'entraînement pour favoriser le retour de l'élève au Sportlycée
-  En après-midi au départ du Sportlycée pour favoriser le déplacement de l'élève vers le lieu d'entraînement

Les transports « domicile - lieu d'entraînement » et « lieu d'entraînement - domicile » sont à la charge du joueur(se) et sa famille.

### ARTICLE 9 : DISPOSITIONS SPECIALES

Dans le cas où le / la joueur(se) n'obtiendrait pas d'évaluation satisfaisante tant sur le plan sportif que scolaire à l'issue des deux semestres d'une même année scolaire, la FLR aura la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention.

Le / la joueur(se) et/ou son représentant légal ont également la possibilité de mettre un terme à la convention les liant à la FLR dans le cadre de la LRA motivé par des raisons tant physiques que scolaires ou encore médicales.

Dans ce cas, les deux parties sont tenue de s'informer mutuellement de cette décision le plus tôt possible le cas échéant et dans un délai raisonnable soit avant le dernier jour officiel de classe et le début de la période de vacances estivales dernier délai.

De même il est convenu que toute année commencée devra être terminée, sauf cas exceptionnels.

La caducité de la licence de joueur actif délivrée par la FLR entraîne de plein droit la résiliation immédiate de la présente convention.




### ARTICLE 10 : ASSURANCE

Il est convenu qu'une fois signée, et durant toute la période d'exécution de la présente convention, le / la joueur(se) bénéficie d'une assurance en cas de blessure qui est celle obtenue par l'intermédiaire de la validation de sa visite médico-sportive obligatoire pour la délivrance d'une licence sportive à la FLR.

Il est précisé ici qu'il est de la responsabilité du joueur(se) et sa famille de maintenir cette validité tout au long de la saison sportive et/ou du parcours sportif du joueur(se).

### ARTICLE 11 : PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière de 100 euros pour la saison 2021-2022 est demandé à chaque joueur(se) et sa famille afin de contribuer à la pérennisation de certains projets tels que :


-  Aide au financement d'un Kit de dotation textile d'entraînement pour les joueurs aux couleurs de la Lëtzebuerg Rugby Académie
-  Aide au financement des évènements extra sportifs annuels organisés dans le cadre de la Lëtzebuerg Rugby Académie (gouter de Noël, pot de fin d'année)
-  Aide au financement d'une collation hebdomadaire pour les joueurs dans le cadre des entraînements




# FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE RUGBY

## PÔLE HAUT NIVEAU & PERFORMANCE

Cette contribution est à régler au plus tard le 31 Octobre suivant la rentrée sportive de la structure et obligatoirement par virement bancaire sur le compte de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby, IBAN comme indiqué ci-dessous :

 LU39 0019 2803 1069 5000

 Mentionner la communication « Académie + XXXX » (XXXX = Nom & Prénom du joueur)

### ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FINALES

Par la signature de cette convention, les parties s'engagent à exécuter de bonne foi toutes les dispositions de la présente convention.

Fait le ..... à .....

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

**Jean-François BOULOT**

Président de la FLR

.....  
Le / la joueur(se)

**Alexandre BENEDETTI**

Directeur Technique National

Mr & Mme .....

Père / Mère / Représentant légal

